



PROCES-VERBAL N. 2/2025
de L'Assemblée Générale du Conseil de Village
de la Fraction de Commune- Village du Sentier

DATE	Mardi 09 décembre 2025
HEURE	19h00
LIEU	Salle du Conseil Communal de L'Hôtel-de-Ville au Sentier
PRESIDENCE	M. Didier Vaucher-de-la-Croix
SCRUTATEUR	Mme Claire-Lise Rochat et M. Théo George
SECRÉTAIRE	Mme Elena Cogi

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025
3. Assermentations
4. Communication du Bureau
5. Communication du Conseil Exécutif
6. Préavis 4/2025 : renouvellement des équipements de projection au cinéma La Bobine
7. Préavis 5/2025 : budget 2026
8. Préavis 6/2025 : changement de l'éclairage public du chemin de Jolimont en solaire
9. Préavis 7/2025 : éclairage solaire de la piste cyclable « tronçon de l'Essor à la halte Chez-le-Maître École »
10. Préavis 8/2025 : réparation d'une partie du mur extérieur de la cour du bâtiment de l'Orbe 7
11. Nomination d'un membre suppléant à la Commission du Budget
12. Divers et propositions individuelles

1. APPEL ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Rochat procède à l'appel.

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, communique la liste des excusés : Mme Ansgara Flade ; MM. Pascal Golay, Edmond Riethauser, Francisco Sanchez.

Mme Gaëlle Robert est excusée et annonce sa démission.

En présence de 28 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, dont M. Bernard Le Coultre, boursier, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'Assemblée. M. Guinand demande l'ajout d'un point relatif aux réponses au postulat déposé le 24 juin 2025. Le Président propose de traiter cet objet au point 12 – Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté par votation.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2025

M. Jaques-André Bovay relève une correction orthographique (écriture du prénom « Jacques » sans « c »).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation de M. Lobodo Cruzeiro Pedro Rui, présent à l'Assemblée, et lui souhaite la bienvenue.

4. COMMUNICATION DU BUREAU

Le Président donne lecture d'un courrier de M. Racine (disponible en annexe au PV).

Le Président informe ensuite l'Assemblée des prochaines élections villageoises prévues le 8 mars 2026.

M. Guinand demande que les documents destinés aux commissions soient également envoyés par voie postale.

5. COMMUNICATION DU CONSEIL EXECUTIF

M. Didier Vaucher-de-la-Croix passe la parole aux membres du CE qui donnent lecture de leur rapport respectif.

Dicastère Administration, urbanisme, sport et culture M. J.A. Bovay

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rapport Administration générale :

Dix séances du Conseil exécutif ont été tenues entre la fin juin et ce jour, afin de traiter les affaires villageoises.

Les deux événements organisés par le Conseil ont pleinement satisfait l'ensemble des participants, qui se sont déplacés en juin au cinéma La Bobine ainsi qu'à la buvette du Crêt Blanc, à l'occasion des 125 ans de la fraction de Commune. Le Conseil remercie les membres de l'Assemblée pour leur participation à la soirée du 6 septembre ou pour leurs excuses.

La manifestation du 1er août 2025 a rencontré un vif succès. Bien que certains points restent à améliorer, cet événement est très apprécié, en cas de conditions météorologiques favorables, tant par les vacanciers que par la population combière.

Mme Nadia Aubert a assuré la fonction de secrétaire ad intérim durant le congé maternité de Mme Marine Magnin, à l'occasion de la naissance de son fils Owen. Le Conseil adresse ses félicitations aux parents et remercie chaleureusement Mme Aubert pour son engagement et son professionnalisme.

Une séance s'est tenue le 4 décembre avec le comité du COPIL, dans le cadre du projet de « convention des villages ». À cette occasion, l'ensemble des données et renseignements demandés ont été transmis.

Une prochaine séance est prévue au début de l'année 2026. Le COPIL souhaite que le Conseil

exécutif soit en mesure de présenter un préavis relatif à cette convention lors de l'Assemblée générale de juin 2026.

Le Conseil exécutif a exprimé son souhait, à ce stade, de conserver le patrimoine et les biens du Village.

M. Norbert Racine a présenté sa démission avec effet immédiat de son poste de membre du Conseil exécutif. Son dicastère a été réparti entre MM. Jean-Pierre Sirna et Jacques-André Bovay.

Rapport – Urbanisme

Certaines parcelles agricoles, propriété du Village, ont été réattribuées à un nouvel exploitant, M. Cédric Rochat, domicilié au Solliat, qui assurera désormais leur exploitation.

Le projet de complexe sportif prévu sur la parcelle située en face du centre sportif, côté L'Orient, est provisoirement suspendu, dans l'attente d'une validation du Canton.

Rapport – Orbe 7

Lors de la construction du complexe immobilier situé à l'est du bâtiment de l'Orbe 7, un problème d'infiltration d'eau de surface est apparu lors des travaux de terrassement. Il a été établi que cette eau provenait de la parcelle du Village.

Des travaux urgents ont été entrepris afin de remédier à cette situation. Le chantier n'est toutefois pas encore définitivement achevé.

Le coût de ces travaux est estimé à environ CHF 28'000.–.

Le rapporteur remercie la secrétaire du Conseil exécutif, le boursier du Village ainsi que les membres du Conseil pour leur engagement.

Il remercie également toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche et au maintien de la fraction de Commune.

Le Conseil exécutif se tient à disposition de l'Assemblée pour répondre à d'éventuelles questions.

Dicastère Eclairage public, Grand-Rue 64, PPE du Gros Tronc – Mme Sylvie Damiano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Eclairage public

Nous continuons d'entretenir notre éclairage.

Comme vous avez pu le constater, les décorations sont allumées depuis le 27 novembre et le resteront jusque dans la semaine du 12 janvier.

Demain débiteront les festivités du Sentier de Noël et elles seront marquées comme chaque année par l'illumination de notre magnifique sapin offert et mis en place par la commune du Chenit. La fête commencera par le cortège des écoles des Cytises, du rond-point de l'Essor à l'hôtel de Ville. Nos petits chanteurs animeront le début de la fête, puis la partie officielle aura lieu et l'harmonie de la Jurassienne nous accompagnera pendant que nous offrirons le vin chaud à tous. Venez nombreux.

Grand-Rue 64 PPE le Gros Tronc.

Entière satisfaction de nos locataires

Dicastère Cinéma – M. Jean-Pierre Sirna

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour cette 2ème partie d'année, le cinéma n'a eu aucun travail important, mais de l'entretien courant.

Pas de changement concernant le personnel du cinéma.

A ce jour le cinéma compte :

5 projectionnistes

2 caissières

5 contrôleurs et 1 concierge

À fin décembre aura été projeté : 230 films pour 410 séances de projections suivies par plus 9'000 spectateurs. Pour cette année, nous avons pu faire venir à 8 reprises des réalisateurs d'un film ou d'un documentaire avec échange à l'issue de la projection.

Enfin pour terminer, sachez que la centrale solaire placée sur le toit a produit environ 8'000 kw/h depuis le début de cette année.

Je n'ai pas d'autre commentaire à formuler et je reste bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

Dicastère Tour

Ayant repris ce dicastère au mois de septembre, j'ai continué par de l'entretien courant, fait reboucher tous « les nids de poules » sur le parking supérieur ; parking qui devra à court terme être entièrement refait.

La borne pour véhicule électrique a été posée, et les sous-sols ont été rangé.

Sachez également que la centrale solaire a produit depuis le début de l'année, environ 9500 Km/h, dont plus de la moitié injectés directement dans le congélateur.

Tous les appartements sont loués et il n'y a eu aucun nouveau locataire.

Dicastère Finances et cases de congélateur- Pascal Jaquier

Congélateur : Les congélateurs sont toujours attrayants, il ne reste plus que 3 cases de 100 litres disponibles.

Finance : Status quo en attendant la convention pour la fusion.

Nous continuons d'alimenter le compte épargne afin de faire fructifier l'argent sachant qu'il reste disponible sous 3 mois.

Liquidités au 09.12.2025 CHF 3'462'980.96

Aucune question ou remarque étant soulevée le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PRÉAVIS 4/2025 : RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PROJECTION AU CINÉMA LA BOBINE

M Bohren donne lecture de son rapport.

La Commission nommée par le Bureau des Assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis N° 4/2025, s'est réunie le mercredi 19 novembre dans le hall du cinéma de la Bobine au Sentier, afin de prendre connaissance sur site des considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit

Madame Nicole Christin

et du rapporteur soussigné

Madame Edith Jeanneret est excusée.

Monsieur Jean-Pierre Sirna, responsable du dicastère de la Bobine ainsi que du préavis 4/2025 a accueilli chaleureusement la Commission afin de lui détailler et présenter l'objet cité dans le dit.

Toutes les réponses nous ont été données à satisfaction concernant l'état du projecteur actuel (datant de 20 ans et dont votre serviteur était déjà rapporteur du préavis de l'époque !) et de l'opportunité de le remplacer pour passer du système « bobine » au système numérique.

Mais cette opportunité a été renforcée par l'appui de l'état de Vaud, notamment le Fond cantonal d'utilité publique qui prend à sa charge le 50% du montant total, soit CHF 43'842.00.

Et par souci d'éviter un dépassement du devis général, il a été rajouté CHF 2'000.00 pour des faux frais éventuels qui ne seront pas forcément utilisés.

Ces travaux pourraient être exécutés dans les prochaines semaines suivant l'acceptation de ce préavis par l'Assemblée.

La Commission remercie encore Monsieur Sirna pour toutes les précisions et réponses données à nos questions.

Arrivant au terme de ce rapport, la Commission a constaté le bienfondé et le bon réflexe de cette réalisation dans un esprit à caractère durable.

Donc, au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis N°4/2025 déposé.

Le Président demande ensuite à l'Assemblée de passer à la votation.

Le Préavis 4/2025 est acceptée à l'unanimité

7. PRÉAVIS 5 /2025 : BUDGET 2026

M. Gosteli donne lecture du rapport de la Commission du budget :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

La Commission nommée par le Bureau des Assemblées et mandatée pour rapporter sur le préavis N° 5/2025, s'est réunie le mardi 25 novembre dans le bureau du Conseil exécutif du Village, route de l'Orbe 7 au Sentier, afin de prendre connaissance et délibérer sur les considérants du préavis.

La Commission était composée comme suit :

Monsieur Yves Ruschetta, membre
Monsieur Philippe Bohren, membre
et du rapporteur soussigné

Le Conseil du Village était représenté par :

Monsieur Jacques-André Bovay, Président du Village
Madame Sylvie Damiano, membre du Conseil du Village
Monsieur Jean-Pierre Sima, membre du Conseil du Village
Monsieur Pascal Jaquier, membre du Conseil du Village
Monsieur Bernard LeCoultré, Boursier

La commission remercie chaleureusement ces personnes pour leur disponibilité, leur amabilité à répondre précisément à toutes nos questions.

La commission propose aux comptes « Administration 11-110.301.1 et 110.301.2 » que le traitement de la secrétaire du Conseil exécutif, ainsi que celui du boursier, soient ajustés pour le travail fourni à ce jour.

Puis, au compte 110.366.1, relève les subsides au logement de la Tour de CHF 600.- par année par enfant ou personne en formation continue jusqu'à l'âge de 25 ans.

Enfin, au compte 150.365.0, la diminution CHF 8'000.00 des subsides aux sociétés est due simplement au fait qu'il y a des sociétés qui n'ont pas fait de demande au Village.

Donc, arrivant au terme de ce rapport, la commission affirme avoir eu connaissance de toutes les informations nécessaires et justificatifs pour l'élaboration de ce rapport et remercie le boursier et le Conseil exécutif pour la gestion et la tenue impeccable des comptes.

Au vu de ce qui précède, la Commission parvenue au terme de son mandat, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter et à voter les conclusions mentionnées dans le préavis N°5/2025 déposé.

Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, remercie le rapporteur pour son exposé. Il donne ensuite lecture à l'Assemblée des en-têtes des chapitres généraux du budget 2026, en précisant que les questions sont les bienvenues.

M. Bovay prend la parole et confirme que la loi fédérale fait référence à « jusqu'à l'âge de 25 ans ».

M. Pierroz demande des explications sur le point 430.314.1 (illumination Noël) à quoi est dû cette augmentation de 11.000.- ?.

M. Jacquier répond que cette différence est due à une augmentation de la facture de la SEVJ Pour la pose et dépose des installations de Noël.

M. Guinand prend la parole et s'étonne sur le montant élevé dédié à l'amélioration de l'éclairage publique, point 430.314.0, étant donné que le CE souhaitait ne pas faire des dépenses importantes dues à la fusion.

M. Jacquier prend la parole et précise qu'en 2025 il y avait au budget un montant de 200'000.- qui n'a pas été dépensé. Lors d'une assemblée il a néanmoins été demandé d'installer des lumières le long de la piste cyclable à Chez-le-maitre, ainsi que le passage au solaire du chemin de Jolimont ce qui implique un montant de 140.000.- au budget.

M. Vermot précise que cette demande vient de la Commune du Chenti et non du Conseil du Village. Il pose également la question si le CE a toujours l'intention de ne pas faire des dépenses importantes car selon lui ces dépenses dépassent le montant d'un entretien courant.

S'en suit une discussion sur l'avenir du patrimoine du Village concernant l'éclairage publique.

M. Bovay répond que la question est encore peu claire, le CE continue son activité pour le bien du Village mais n'ayant pas encore des réponses claires de la part du COPIL.

La question des biens du village et les incertitudes face à la fusion sont évidentes parmi les membres de l'Assemblée mais M. Bovay tient à souligner que ce sont les membres de l'Assemblée qui auront le dernier mot quant aux biens du Village. Donc le CE continuera de proposer des préavis pour faire fonctionner au mieux le Village, mais c'est à l'Assemblée de décider.

La parole n'étant plus demandée, M. Vaucher-de-la-Croix lit les conclusions.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil de Village du Sentier, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de Village, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Vu le Préavis 5/2025

Où le rapport de la Commission,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

Le Conseil de Village de la Fraction de Commune du Village du Sentier,

1. Accepte le budget 2026 qui prévoit :

Aux revenus CHF 1'745'653.-

Aux charges CHF 1'732'799.-

Soit un excédent des revenus présumés de CHF 12'854.-

2. Donne décharge à ladite Commission.

Après mise en votation de manière séparée des 2 conclusions, l'Assemblée les accepte à l'unanimité et pour :

La première conclusion : aucun avis contraire ni abstention

La deuxième conclusion : aucun avis contraire ni abstention

M. Didier Vaucher-de-la-Croix remercie la Commission du budget pour son travail et le rapporteur pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres de l'Exécutif. Ensuite, le président ouvre le point suivant de l'ordre du jour.

8. PRÉAVIS 6 /2025 : CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN DE JOLIMONT EN SOLAIRE

Mme Marylaure Sirna donne lecture du rapport au Préavis

La commission s'est réunie le 25 novembre 2025 à 18h00 dans les locaux du Conseil Exécutif à L'Orbe 7.

Elle était composée de :

M. Laurent Guinand

M. Rodolphe Gosteli

Mme Marylaure Sirna, présidente-rapporteuse

Le Conseil exécutif était représenté par Mme Sylvie Damiano, M. Jacques-André Bovay, M. Jean-Pierre Sirna et M. Pascal Jaquier.

En préambule, les 2 membres de la commission auraient aimé recevoir les documents et plans en couleur et par courrier avant de se rencontrer et ceci malgré une relance, et que cela ne soit pas uniquement la présidente.

Le préavis qui nous est soumis a posé des questionnements à la commission quant à son bien-fondé à l'aube de la nouvelle commune et de l'éventualité' de remettre notre éclairage à cette dernière. Dans son texte il était mentionné que de continuer à réparer des pannes serait compliqué et onéreux. Après des explications de Mme Damiano et M. Bovay, la commission relève que c'est pour la SEVJ que cela devient compliqué et qu'évidemment il est plus facile d'attendre des fouilles et de faire du souterrain. L'aérien n'est clairement plus d'actualité et le souterrain ou solaire est clairement un choix d'une autre approche choisie par notre exécutif.

Le Conseil exécutif étant très satisfait des 2 premiers éclairages solaires mis au Rocheray et au carrefour de la gare, c'est naturellement que le contact a été repris avec Solar Advance.

Une délégation du CE s'est rendue à Vallorbe et à Ballaigues voir des installations similaires avec satisfaction générale des utilisateurs. Questions de la commission

1) Les mâts sont-ils au même endroit et les anciens démontés ?

Mme Damiano nous confirme que les mâts ne seront plus au même endroit et ne peuvent être mis dans la roche. Ils seront donc de l'autre côté de la route et auront la possibilité d'être déplacés. Les anciens resteront en place et seront juste mis hors service pour 352,40.-. Un démontage est devisé à env. 30000.- !

La commission salue ce choix pertinent de mettre juste hors service et de ne pas démonter de suite les mâts. C'est aussi rassurant de savoir que l'éclairage solaire est démontable-déplaçable.

2) Est-ce que des têtes lumineuses à 40 W seront assez efficaces avec une baisse de 20% après 4 heures ?

Mme Damiano nous confirme que c'est l'acheteur qui décide de la puissance et de l'éventuelle diminution d'intensité.

La commission relève qu'il s'agit d'un quartier avec de nombreuses familles et qu'il faut faire attention à la sécurité, d'autant plus que la route est dépourvue de trottoir.

Voici quelques chiffres d'un des membres de la commission porté à la connaissance de l'assemblée entière :

Eclairage de la rue de Jolimont 450m, actuellement :

7 lampadaires d'une hauteur moyenne de 7,7 m. avec un écart régulier entre les lampes de env.

64 m.

Têtes lumineuses de 4 x 6 LED = 24 LED

L'éclairage est de bonne qualité sans zones d'ombres, soit pratiquement 100% de la longueur de la route.

Pour le projet, il y aurait 8 lampadaires solaires d'une hauteur de 5 m. avec d'après le plan annexé au préavis des écarts irréguliers entre les lampes : 60m, 102m, 44m, 85m, 45m, 42m, 50 m. (!) Têtes lumineuses de 40 W

Longueur du spectre lumineux unitaire : env. 15 m, soit 120 m au total ou 26 % de la longueur de la route

Conclusion et craintes :

- a) Qualité d'éclairage nettement péjorée, avec d'importantes zones non éclairées.
- b) Lampadaires installés côté aval : Actuellement voitures stationnées le long de la route = zones d'ombres
- c) Disposition des panneaux solaires = problèmes lors de chutes de neige prolongées. Pas d'alimentation électrique, batterie vidée et plus d'éclairage ? Le lampadaire à double lampe dispose de la même batterie que les simples lampes ?

La commission suggère également à Mme Sylvie Damiano d'avoir quand même un 2e devis d'une autre société. En cas d'acceptation du dit-préavis, le CE choisira l'offre la meilleure.

Est-ce que le village, entité politique a droit à un subside cantonal ? M. Bovay pense que non puisque le village lui-même donne un subside aux citoyens qui font des démarches dans ce sens. Mme Damiano se renseignera.

A la majorité de la commission nous soutenons ce projet de lampes solaires. Nous motivons notre choix par le fait de la satisfaction des premières, de part un choix plus écologique et plus en adéquation avec notre temps et surtout du fait que ce système est démontable-déplaçable si nécessaire.

Ce préavis est largement assumable par nos finances et entièrement pris sur le compte «fond éclairage public ». Pour la majorité de la commission il faut utiliser ces fonds et en l'occurrence nous n'utiliserions que 1/3 du fond disponible.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, parvenus au terme de son rapport, la commission, à 2 voix contre 1, vous recommande :

d'accepter le préavis n°6/2025 tel que présenté.

d'autoriser le Conseil Exécutif à prélever la somme nécessaire sur le compte fond éclairage public et d'autoriser le Conseil Exécutif à payer un éventuel dépassement par la trésorerie courante.

de donner décharge à ladite Commission.

Mme Marylaure Sirna informe ensuite l'Assemblée que M. Laurent Guinand, membre de ladite commission, a exprimé son avis contraire car il s'agirait selon lui d'un investissement non nécessaire. Suivent alors différents échanges entre les membres du CE et les membres de l'Assemblée. D'un côté, le CE apprécie l'usage d'un tel système d'éclairage dans d'autres situations comme par exemple à Vallorbe ou sur les stations de ski, toutefois les doutes des assermentés demeurent par rapport à l'efficacité du système et même à la nécessité de faire des dépenses en éclairage alors que le Village n'est pas encore sûr de garder l'éclairage public après la fusion des communes.

Vu les doutes de l'Assemblée, le CE retire le Préavis.

9. PRÉAVIS 7 /2025 : ÉCLAIRAGE SOLAIRE DE LA PISTE CYCLABLE « TRONÇON DE L'ESSOR À LA HALTE CHEZ-LE-MAÎTRE ÉCOLE »

La rapporteuse, Mme Laurence Wagner, donne lecture de son rapport :

« Après lecture du préavis et divers échanges au sein de la commission, il ressort que l'esthétique de ce genre de lampadaire ne correspond pas au mieux à une zone habitée. Par contre pour un usage le long de ce tronçon de piste cyclable il convient parfaitement. De plus, nous trouvons le

choix de ce lampadaire avec panneaux solaires pertinent et d'actualité en raison d'une utilisation d'énergie renouvelable.

Nous rendons néanmoins l'assemblée attentive au fait que nous ignorons encore comment sera géré l'éclairage public après la fusion des communes. Lors de la dernière assemblée, le souhait de limiter les dépenses en l'absence de plus de précisions avait été formulé.

D'autre part, la commission demande que ce type d'éclairage ne devienne pas une systématique, principalement dans les zones de résidences.

Nous remercions Madame Sylvie Damiano qui a pu répondre à nos diverses questions.

En conclusion, la commission vous demande de :

accepter ce préavis N° 7/2025.

autoriser le Conseil Exécutif à prélever la somme de CHF 45'692.16 sur le compte 9282.14, fond éclairage public et autoriser le Conseil Exécutif à payer un éventuel dépassement de ce montant par la trésorerie courante.

donner décharge à la ladite Commission ».

Le rapport suscite en séance des interrogations similaires à celles exprimées lors de l'examen du préavis 6/2025 sur l'éclairage public dont notamment les dépenses à engager en regard de l'incertitude due à la fusion. Les membres de l'Assemblée émettent des doutes, notamment en raison de l'utilisation du même système, concernant le positionnement des lampes, en particulier en lien avec l'enselement du tracé concerné.

Le préavis est néanmoins soumis au vote et accepté à l'unanimité.

L'Assemblée demande en outre au Conseil exécutif de procéder à un test avec un ou deux panneaux, disposés selon l'orientation initialement prévue pour le chemin de Jolimont, afin d'en vérifier l'efficacité.

10. PRÉAVIS 8 /2025 : RÉPARATION D'UNE PARTIE DU MUR EXTÉRIEUR DE LA COUR DU BÂTIMENT DE L'ORBE

7

La commission chargée de l'examen du préavis n° 8/2025, composée de Mme Joëlle Reymond, Mme Marit Looten et M. Yves Ruschetta, rapporteur, s'est réunie le 19 novembre 2025 au domicile de ce dernier, Rue du Pont-Neuf 37.

Après discussion, la commission constate que le mur doit effectivement être réparé avant la pose des nouvelles barrières.

Parvenue au terme de son rapport, la commission, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté et de lui en donner décharge.

Suite à la lecture du rapport, M. Vermot prend la parole et s'interroge sur l'opportunité de présenter un préavis pour un montant qu'il juge modeste. M. Bovay répond que le Conseil exécutif a souhaité soumettre cet objet à l'Assemblée afin d'éviter toute critique en cas de dépassement de crédit.

Le préavis est ensuite mis en votation et accepté à l'unanimité

11. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DU BUDGET

A l'état actuel, la Commission du budget est ainsi composée :

- M. Riethauser Edmond, président et rapporteur
- M. Gosteli Rodolphe, membre

- M. Ruschetta Yves, membre
- M. Bohren Philippe, membre suppléant

Conformément au mode de fonctionnement habituel en vigueur dans le village, M. Riethauser Edmond termine son mandat cette année, ayant assumé successivement les fonctions de président, puis de suppléant.

Selon la rotation en place, M. Bohren est appelé à intégrer la Commission de gestion.

Il est toutefois nécessaire d'intégrer la Commission avec un membre suppléant. M. Pierre Looten se propose, l'Assemblée accepte sa candidature et le remercie pour son engagement.

La Commission de gestion se compose désormais comme suit :

- M. Gosteli Rodolphe, président et rapporteur
- M. Ruschetta Yves, membre
- M. Bohren Philippe, membre
- M. Pierre Looten, membre suppléant

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au prochain point de l'ordre du jour.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Guinand prend la parole pour demander des explications concernant le Postulat « Gestion des biens du Village postérieurement à la fusion des communes de la Vallée de Joux » présenté lors de la dernière Assemblée. M. Jacquier donne lecture de son rapport. (Rapport disponible en annexe du PV). M. Guinand le remercie tant pour les informations que pour les réflexions. M. Jacquier intervient à nouveau pour préciser que le CE aimerait tout garder au sein du Village mais à l'état actuel rien n'est concret ni définitif. Plusieurs propositions sont sur la table mais tout reste une hypothèse.

En clôture de séance, le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, remercie le Conseil Exécutif pour son engagement, ainsi que les membres de l'Assemblée pour leur participation active. Il rappelle les dates des prochaines séances : le 23 juin et le 8 décembre 2026. Et, la parole n'étant plus demandée, il lève la séance à 20h50.

Le Président

La secrétaire

M. Didier Vaucher-de-la-Croix

Elena Cogi

